

## **L'infanticide, Chose humaine** **par Cécile Glineur**

*« Condensateur de jouissance », l'enfant peut devenir le support d'une séparation d'avec toute raison ou toute motivation, l'objet d'une certitude qui se moque de tout savoir, la livre de chair à sacrifier qui se détache de l'unité du corps ». A. Zenoni, Quand l'enfant réalise l'objet*

Lorsqu'un infanticide est dévoilé par les médias, il suscite des réactions d'effroi, voire fait scandale. Quelques recherches suffisent toutefois pour faire ce constat troublant : l'infanticide est indissociable du champ de la procréation humaine. Au point que l'on peut soutenir qu'il constitue un témoignage d'humanité – au sens de ce qui distingue la condition de l'être humain des autres êtres vivants. A notre époque, quand cet acte donne lieu à un procès, des opacités récurrentes persistent souvent aux différents registres d'analyse (judiciaire, sociologique, psychologique). Notre orientation de travail permet de les aborder autrement. Il ne s'agit pas d'élucidation, mais bien de saisir ce qui peut faire la logique de cet acte particulier qui consiste, pour une mère, dès la venue au monde ou plus tardivement, à tuer son ou ses enfants.

En tant que passage à l'acte, en effet, l'infanticide n'est abordable qu'en référence à la dimension pulsionnelle, qui ouvre l'accès à une autre causalité de l'agir humain que l'utile ou le compréhensible. Il témoigne de la rencontre du sujet avec cette forme de causalité, avec une volonté pulsionnelle silencieuse et acéphale. Il constitue une déclinaison mortelle du statut d'objet a de l'enfant pour une mère.

A ce titre, le cas de D.C. est enseignant. Il s'agit d'une femme mariée, aide-soignante, déjà mère de deux filles, qui, entre 1989 et 2000, a tué, à la naissance, les huit bébés qu'elle a conçus. Durant l'instruction et le procès, on a pu percevoir sa docilité à toute suggestion d'une causalité qui rendrait compte de ses gestes, produisant des contradictions massives qui déroutaient autant ses avocats que le procureur, la juge que l'opinion publique, et se trouvaient ensuite considérées comme mensonges ou affabulations. L'absence d'un point d'énonciation concernant les faits, « les fabulations délirantes, l'obstination dans le mensonge » [1] situent déjà le passage à l'acte « dans son rapport avec l'objet réel » [2].

Nous suivrons ici une indication de Lacan [3] : « Nous croyons que nous disons ce que nous voulons, mais c'est ce qu'ont voulu les autres, plus particulièrement notre famille, qui nous parle. Entendez là ce *nous* comme un complément direct. Nous sommes parlés, et, à cause de ça, nous faisons, des hasards qui nous poussent, quelque chose de tramé », en repérant d'abord quelle place singulière a été celle de D.C. dans le désir de la mère et dans celui du père, et comment elle l'a occupée, comme enfant puis comme adulte. Ainsi que le précise Y. Vanderveken : « L'enfant est parlé dès avant sa naissance, il est pris dans un tissu de signifiants [...] Cette surdétermination se joue [...] sur trois générations au moins » [4].

D.C. naît cinquième et cadette. Lors de la grossesse précédente, dont elle a parlé tardivement, sa mère, qui ne voulait pas plus de trois enfants, s'emploie par différents moyens à se délester du bébé qu'elle porte. L'enfant naît pourtant à terme. Lors de sa grossesse suivante (dont est issue D.C.), son généraliste la menace « de la faire interner » si elle « recommence » [5], mais la mère opère un revirement complet : « J'ai eu quatre

enfants. Je peux bien en avoir cinq » [6]. Cet oracle du rebut dédié à la mère [1] trouve une expression bien particulière : « Ma petite dernière, c'est mon bâton de vieillesse », dit celle-ci [7], et elle le réalise à travers le gavage de la petite fille : « Ce qu'on n'avait pas prévu ensuite, c'est que M.-L. s'est mise à nourrir D. de façon exponentielle » [8]. Dans le roman familial, il est précisé que seul le père ne s'est jamais prononcé sur des pratiques de nourrissage qui inquiétaient l'entourage [9].

Alors que sa parole se caractérise par la pauvreté et l'errance, D.C. est prolixe et invariable sur sa place d'exception pour ses deux parents, ce qui résonne avec cette remarque de J.-A. Miller : « La position d'enfant unique est peut-être moins problématique que celle d'être, au sein d'une fratrie nombreuse, l'enfant unique à être l'objet de la dilection maternelle » [10]. Cette place perdue à l'âge adulte, jusqu'à la mort de chacun d'eux. Durant l'instruction du procès, D.C. va s'approprier l'allusion qui lui est proposée d'un inceste paternel comme cause explicative de ses actes, et soutiendra cette version un temps, avant de se récuser quand il lui sera demandé de « jurer sur la tête de ses filles ». Quoi qu'il en soit de la véracité de l'événement, le terme semble avoir été pour elle une possibilité de nomination de l'état d'inséparation qui caractérisait son être.

A partir de différents témoignages, on peut reconstituer que la mère de D.C. a exercé un vouloir capricieux à l'endroit de sa cadette, voulant décider pour elle tant les modalités de sa féminité que son avenir professionnel, sans égards pour les demandes exprimées par sa fille. Elle a aussi inculqué à chacun de ses enfants l'impératif de se limiter à concevoir deux ou trois fois, pas davantage : « C'est comme ça, c'est sans raison, la volonté de la mère tient lieu de raison » [11].

D.C. tue son troisième enfant à la naissance, sans jamais avoir parlé de cette grossesse passée inaperçue, et réitère sept fois cet acte ensuite. Quelle que soit la façon dont elle a « été parlée », le passage à l'acte qui s'opère là excède la détermination signifiante. Il s'agit d'un « moment causal, pulsionnel » : « L'être parlant se sépare, comme cause de son agir, de toute motivation pour le bien, l'utile, le salubre, le beau, voire de toute question ou de toute hésitation. Lacan l'a aussi appelé « la Chose », l'objet d'existence du sujet, ou son mode de jouir ». Il s'agit du point où le sujet est responsable, « responsable de sa jouissance » [12].

Pour ses deux premières filles, D.C. s'est reconnue enceinte seulement quand son mari l'a questionnée de façon insistante; dans les deux cas, la venue de l'enfant a été « une surprise » pour l'entourage. A noter que le mariage de D.C. avec P. s'inscrit au registre de la rencontre : il acte de la choisir; il est épris de cette femme. Au-delà de la deuxième naissance, le mari ne questionne plus. Leurs relations sexuelles sont fréquentes, D.C. ne prend aucune contraception. Mais il ne questionne plus [13].

D.C. conserve les cadavres des nourrissons à proximité du lit conjugal; quand elle ne le peut plus [2], elle les conserve à portée d'attention. Et leur témoigne sa préoccupation (elle leur porte une couverture en hiver) selon une modalité nécessairement exclusive, puisqu'ils n'existent pour personne d'autre [14].

D.C. aura peu de mots pour dire ce qui s'est agi, quand, à huit reprises, elle tue son nouveau-né. Mais elle peut nommer, dans le transfert contingent qui se noue avec une autre femme, journaliste [3], l'angoisse qui la saisit chaque fois lorsqu'elle se sait enceinte, et le soulagement que produit le passage à l'acte. Deux éléments que D.C. n'a pas évoqué durant le procès d'Assises. Ces deux éléments disent pourtant, plus

clairement que les nombreuses tentatives d'explication, à quoi elle a eu affaire. L'angoisse, connectée à la présentification de l'objet, ne trompe pas ; le soulagement indique la valeur de solution de la réponse du sujet [15], s'efforçant d'opérer une séparation réelle d'avec « l'objet de son existence immédiatement accessible » [16].

- 
- [1] Zenoni A., « Quand l'enfant réalise l'objet », *Quarto 71*, 2000, p. 49.
- [2] Maleval, J.-C., « Meurtre immotivé et fonction du passage à l'acte pour le sujet psychotique », *Quarto 71*, 2020, p. 55.
- [3] Lacan J., *Le Séminaire*, livre XXIII, *Le Sinthome*, texte établi par J.-A. Miller, Paris, Seuil, 2005, p. 162.
- [4] Vanderveken Y., *De la relation parents-enfants*, in « Enfants terribles et parents exaspérés », ss la dir. de V. Sommer-Dupont et Y. Vanderveken, Paris, Navarin Editeur, 2023, p. 181.
- [5] Millot O., *Les monstres n'existent pas. Au-delà du fait divers*, Paris, Stock, 2017, p.123.
- [6] Idem.
- [7] Idem, p. 124.
- [8] Idem.
- [9] Idem.
- [10] Miller J.-A., *L'enfant et l'objet*, in « Enfants terribles et parents exaspérés », ss la dir. de V. Sommer-Dupont et Y. Vanderveken, Paris, Navarin Editeur, 2023, p. 135.
- [11] Zenoni A., « Quand l'enfant réalise l'objet », *Quarto 71*, 2000, p. 50.
- [12] Idem, p. 48.
- [13] Voir Miller J.-A., *L'enfant et l'objet*, in « Enfants terribles et parents exaspérés », op. cit., pp. 132-133 : « La métaphore paternelle renvoie à une division du désir. Elle impose que, dans cet ordre du désir, l'objet-enfant ne soit pas tout pour le sujet maternel, mais que le désir de la mère diverge, qu'il soit appelé ailleurs, par un homme [...] Si l'objet-enfant ne divise pas, ou il choit comme déchet du couple géniteur, ou il entre alors avec la mère dans une relation duelle qui le suborne – pour reprendre les termes de Lacan – au fantasme maternel ».
- [14] Voir Zenoni A., « Quand l'enfant réalise l'objet », op. cit., p. 49 : « Mais parce que la séparation de l'objet est non advenue dans le symbolique, elle tend à se réaliser, physiquement. L'enfant est alors l'objet d'un soin jaloux et exclusif, rejetant toute intervention de la part des autres, et tout à la fois l'objet d'une indifférence surprenante, tel un cobaye ».
- [15] Dans son texte *Meurtre immotivé et fonction du passage à l'acte pour le sujet psychotique*, op. cit., J.-C. Maleval évoque, à propos du meurtre immotivé « l'effort éperdu pour échapper à une angoisse paroxystique » et note que ce passage à l'acte « constitue la plus pauvre des tentatives de stabilisation ».
- [16] Lacan J., « Note sur l'enfant », in *Autres écrits*, Paris, Seuil, 2001, p. 374.

[1] Le prénom choisi signifie « Qui appartient au Seigneur ».

[2] En raison d'un déménagement.

[3] La rencontre de la journaliste Ondine Millot constitue un transfert déterminant pour D.C., dont les effets perdurent au-delà de l'enquête et du procès, et sont perceptibles dans leur correspondance durant l'incarcération de D.C.